1	
GOUV	ERNEMENT
Liberté	
Égalité Fraternité	

Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme

Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale

Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale					
Date de réception : Date de demande de pièces complémentaires : N° d'enregistrement					
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.			

1. Identification de la personne publique responsable
Dénomination
MAIRIE DE TIGERY
SIRET/SIREN
219 106 176 000 15
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
2 Place de Liedekerke Beaufort - 91250 TIGERY
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
Germain DUPONT - Maire de Tigery
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
MAHIEU Benoît – Responsable urbanisme
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
Tél : 01 60 75 99 54 – Mail : urbanisme@tigery.fr
2. Identification du PLU

2.1 Type de document concerne (PLU, PLU(I))
PLAN LOCAL D'URBANISME
2.2 Intitulé du document
Règlement du PLU
2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document
Approbation du PLU 26/05/2003 – site internet : www.tigery.fr (onglet ma ville puis cadre de vie et travaux)
2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU
Territoire communal
2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)
Zone UXc du PLU
3. Contexte de la planification
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
⊠Oui
□Non
Si oui, nom du document et date d'approbation : SDRIF – 25 septembre 2008
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
⊠Oui □Non
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation : SCOT DE SENART – Novembre 2013
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
SAGE DE L'YERRES et le SDAGE
3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration ☐Oui ☐Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
NE SAIT PAS
142 0/41 1/10

Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? ⊠Oui □Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation – 28/02/2013
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale ⊠Oui □Non
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet
Modification simplifiée n°4 du 14/11/2019

4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

Modification simplifiée N°5

4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

4396 habitants au 1er janvier 2024

4.2.2 Caractéristic	ques spatiales						
Superficie totale (en hectares)	941 hectares						
	Actuellement Après évolution						
Superficie par zones	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire			
zones U	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.						

1						
zones 1 AU	Cliquez ou	Cliquez ou	Cliquez ou	Cliquez ou		
	appuyez ici	appuyez ici	appuyez ici	appuyez ici		
	pour entrer du	pour entrer du	pour entrer du	pour entrer du		
	texte.	texte.	texte.	texte.		
zones 2 AU	nes 2 AU Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
zones A	Cliquez ou	Cliquez ou	Cliquez ou	Cliquez ou		
	appuyez ici	appuyez ici	appuyez ici	appuyez ici		
	pour entrer du	pour entrer du	pour entrer du	pour entrer du		
	texte.	texte.	texte.	texte.		
zones N	Cliquez ou	Cliquez ou	Cliquez ou	Cliquez ou		
	appuyez ici	appuyez ici	appuyez ici	appuyez ici		
	pour entrer du	pour entrer du	pour entrer du	pour entrer du		
	texte.	texte.	texte.	texte.		
Total	Cliquez ou	Cliquez ou	Cliquez ou	Cliquez ou		
	appuyez ici	appuyez ici	appuyez ici	appuyez ici		
	pour entrer du	pour entrer du	pour entrer du	pour entrer du		
	texte.	texte.	texte.	texte.		
4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de						

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Voir PADD joint

4.3 Caractéristiques de la procédure

4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

Modification de l'article UXc-1 du règlement du PLU

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions

□Oui

⊠Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie – B 416 pour 160 198 m²

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ulra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

□Oui

 $\boxtimes Non$

Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs ⊠Oui
□Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Zone UXc parcelle B 416 – superficie 160 198 m²
4.3.4 La procédure a pour objet :
- de créer un espace boisé classé
□Oui
⊠Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace boisé classé
□ Oui ⊠Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers
□ Oui
⊠Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier □Oui ⊠Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de créer de nouvelles protections environnementales
□ Oui
⊠Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels □Oui ⊠Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet

- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet							
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.							
- Le projet concerné par la mis environnementale : □Oui ⊠Non	e en	ı com	oatibilité	est	soumis	à	évaluation
Si oui, préciser l'adresse du site internet issue de l'examen au cas par cas ou de compatibilité			•				
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte	•						
4.5 Mise en compatibilité du PLU dan (L. 300-6-1)	ns le d	cadre d	l'une pro	océdu	ıre intég	rée	
- Description de l'opération ou du proje des éléments devant être mis en comp				en coi	mpatibilite	é et	indications
- Le projet concerné par la mise en con environnementale : □Oui ⊠Non	npatib	ilité est	soumis a	à éva	luation		
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité							
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.							
4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur							
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la <i>rubrique 3.1,</i> intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document							
Cliquez ou appuyez ici pour entrer d	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.						
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité							
Cliquez ou appuyez ici pour entrer d	du tex	te.					
4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales □ Oui ⊠ Non							
Si oui, préciser les effets							
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.							
5. Sensibilité environnementa	e du	territoi	re conce	erné p	oar la pro	céc	dure
5.1 Le plan local d'urbanisme est co	5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :						
	Oui	Non		Si	oui, préc	isez	

Les dispositions de la loi montagne	\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral	\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	\boxtimes		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	\boxtimes		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	\boxtimes		ZNIEFF de Type II
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	\boxtimes		Deux ENS (espace boisé et plan d'eau)
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
5.2 Le ou les secteurs qui font l'obj concernés par :	et de la	a procé	édure donnant lieu à la saisine sont
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
5.3 Le ou les secteurs qui font l'ob situent dans ou à proximité :	jet de	la prod	cédure donnant lieu à la saisine se
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	\boxtimes		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	\boxtimes		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	\boxtimes		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme			
Autre protection		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
			s établissements recevant du public nuisances sonores, qualité de l'air,
□Oui ⊠Non			
Si oui, précisez :			
Cliquez ou appuyez ici pour entrer	du tex	kte.	
6.	Auto-é	valuati	on
présent formulaire compte-tenu de sa	nature conc	e, de sa erné <i>-</i>	ls de la procédure qui fait l'objet du a localisation – c'est-à-dire en prenant et expliquer pourquoi la procédure ces notables sur l'environnement.
Se reporter à la rubrique 6 de la notice l'auto-évaluation. Fournir une note dé	•	•	our le détail de la démarche permettant exe (cf. point 8).
			14.4
·			nsultatives
7.1 Date prévisionnelle de transmis associées	sion d	u proje	t aux personnes publiques
Septembre 2024			
7.2 Autres consultations envisagée	s (con	sultatio	ons obligatoires et facultatives)
Cliquez ou appuyez ici pour entrer	du tex	rte.	
7.3 Procédure de participation du p	ublic e	envisag	ée
- enquête publique □Oui ⊠Non			
- participation du public par voie élect ⊠Oui □Non	ronique	;	
- enquête publique unique organisée : □Oui ⊠Non	avec ur	ne ou p	lusieurs autres procédures
Si oui, préciser lesquelles			
Cliquez ou appuyez ici pour entrer	du tex	kte.	
- autre, préciser les modalités			
Registre de concertation du public			

	8. Annexes					
8.1	8.1 Annexes obligatoires					
1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	\boxtimes				
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (<i>rubrique 2.5</i>).	\boxtimes				
3	L'auto-évaluation (<i>rubrique 6</i>)	\boxtimes				
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>					
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant						
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent						
Rév	Révision 2013 du PLU (PADD et diagnostic et état initial de l'environnement)					

9. Engagement et signature							
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus							
(personne publique responsable)							
Fait à	TIGERY	le,	22 AVRIL 2024				
Nom	DUPONT	Prénom	Germain				
Qualité	MAIRE DE TIGERY						
Signatur	e						



Germain DUPONT (Signature électronique)